

5ème réunion du protocole de discussions sur la suppression du samedi matin (20 décembre 2007)

Lors de cette réunion, il était question d'examiner les amendements que les organisations syndicales devaient déposer par rapport à un premier document de synthèse remis lors de la 4^{ème} réunion.

Le SE-UNSA est resté fidèle à la méthode qu'il utilise depuis le début des discussions : débattre, argumenter, proposer pour défendre au mieux l'intérêt des élèves et des enseignants dans un dispositif que nous n'avons pas demandé, mais qui a été décidé unilatéralement par le Ministre.

Voici les grandes lignes de ce texte qui trouvera une version définitive suite aux amendements déposés par le Sgen et le **SE-UNSA**. Le Snuipp n'a proposé aucun amendement au projet de texte ministériel.

- Les enfants bénéficieront d'un soutien de deux heures au maximum*, et ce pas forcément sur toute l'année scolaire, mais le temps nécessaire.

→ * Le **SE-UNSA** a demandé que « au maximum » soit bien précisé : le fait de décréter deux heures de soutien par semaine pour chaque élève en difficulté relève d'une solution factice : tous n'ont pas besoin des mêmes choses, ni sur la même durée!

→ Le **SE-UNSA** a exigé que le temps scolaire obligatoire (24 ou 26 heures) soit très précis et juridiquement incontestable : il ne faudrait pas laisser penser aux familles que tous ceux qui veulent les 26h pourront les avoir !

- Ces deux heures maximum viennent en complément de la différenciation pédagogique dans la classe et, éventuellement de la participation d'autres maîtres, notamment les RASED.

→ Le **SE-UNSA** a fait remarquer que le maître doit aussi être aidé par l'institution, par rapport à cette pratique de différenciation. Elle est difficile à mettre en œuvre : besoin de formation, d'accompagnement institutionnel (animations pédagogiques, formation continue par exemple). C'est d'ailleurs ce que souligne la circulaire 2006-138 sur les PPRE et le rapport de l'IG de juin 2006.

→ Le **SE-UNSA** a insisté pour ne pas assimiler les enseignants des RASED à des « maîtres surnuméraires » telle que l'écriture initiale du texte le laissait supposer. Ils ont une mission bien particulière et travaillent aux côtés des enseignants.

- Du point de vue des enseignants, les trois heures dégagées par la suppression du samedi matin seront affectées à "l'aide aux élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage, à la concertation, aux relations avec les partenaires de l'école, ainsi qu'à des actions de formation".

→ Le **SE-UNSA** a demandé que le contenu de la 27^{ème} heure demeure tel qu'il existe actuellement et que les temps de formation tels qu'existant en formation continue soient bien distincts d'actions spécifiques de formation qui pourraient être dispensées ponctuellement par le biais d'animations pédagogiques par exemple.

- *Le repérage des difficultés des élèves incombera aux maîtres, en concertation avec le conseil des maîtres et avec l'aval de l'IEN. Les parents ne pourront ainsi pas imposer ce soutien à leur enfant sous prétexte que ça ne peut pas lui faire de « mal ».*

→ Le **SE-UNSA** a plaidé pour laisser une grande marge d'appréciation à l'enseignant de la classe et à l'équipe pour repérer, analyser et prévoir un plan d'actions répondant précisément aux besoins des élèves.

- *C'est à l'enseignant de décider quel sera le dispositif d'aide, que ce soit dans le temps de la classe ou en dehors, mais il est arrêté qu'il s'appuiera sur les PPRE.*

→ Le **SE-UNSA** est en accord avec cela : pourquoi inventer un nouveau dispositif plutôt que de faire vivre l'existant, sans compter qu'il fait partie intégrante de la loi ? Pour autant cela ne doit pas ressembler à une « usine à gaz » : les moyens doivent être au rendez-vous (voir nos remarques sur la différenciation pédagogique).

→ Le **SE-UNSA** a demandé que figure explicitement en dispositif d'aide supplémentaire, l'équipe éducative telle que définie à l'article D321-16 du code de l'Éducation. Pourquoi ? Parce qu'elle réunit au-delà de l'équipe pédagogique et qu'elle permet aux parents d'être directement impliqués dans l'examen de la situation de leur enfant. De plus y participent d'autres partenaires importants qui ne sont pas présents dans le PPRE : médecin, assistante sociale ...

Les prochaines réunions se tiendront les 11 et 17 janvier 2008.

Y seront abordées les répercussions sur le service des enseignants et l'examen des premiers projets de texte autour des questions de temps scolaire et d'obligations de service des enseignants.